

VISITE DU CHANTIER DE LA L2

1^{er} juin 2018 à Marseille
20 REVL2 001

OBJECTIF

Cette journée thématique s'inscrit dans le cadre des visites techniques coproduites avec l'AITF PACA concernant les ouvrages d'art majeurs d'aménagement du territoire.

Il s'agit de la présentation du chantier de la Rocade L2 à Marseille.

CONTACTS

Conseiller formation
Laurent FISCHER
Tél. : 04 94 08 96 43
laurent.fischer@cnfpt.fr

Contact et suivi
Carmen CANU
Tél. : 04 42 29 64 44
Fax : 04 94 08 96 50
servicegfr@cnfpt.fr



PROGRAMME

MATINÉE :

9h00 :

• Accueil à l'amphithéâtre de la DDTM 13/DIRMED (Rue Général Leclerc à Marseille en face de la Gare Saint Charles).

Laurent FISCHER, conseiller en formation environnement et technique, CNFPT PACA
Pascale VERNE, Présidente de l'AITF PACA

9h15 :

Présentation générale activités
Olivier TORLAI, DREAL STIM
Vincent CUSUMANO, DIRMED – Chef de Centre CIGT)

10h30 - 12h30 :

Départ CIGT 2 Septèmes-les-Vallons

Visite en 2 groupes : Films de présentation et PC de surveillance

12H30 - 14H00 : DÉJEUNER

au restaurant administratif du CEREMA
Les Milles – Aix-en-Provence
(à la charge des participants)

14h15 :

Départ en bus pour rejoindre le site SRL2

14H45 - 16H45 :

Visite chantier L2 « Nord »

17H30 CONCLUSION ET BILAN DE LA JOURNÉE

Retour à l'amphithéâtre de la DDTM 13/DIRMED en face de la gare Saint-Charles

INTERVENANTS

Olivier TORLAI,
DREAL STIM

Vincent CUSUMANO,
DIRMED – Chef de Centre CIGT

Pascal BERIA,
Société SRL2

PUBLIC

- Agent-e des services techniques et administratifs de la voirie
- Responsable de services techniques

LIEU ET PARTICULARITÉS

Rendez-vous sur le site
DDTM 13/DIRMED
(Rue Général Leclerc à Marseille en face de la Gare Saint Charles)

Nombre de place limité à 50

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription auprès de votre service formation ou, si votre collectivité a fait ce choix, pré-inscription en ligne sur le site : <https://inscription.cnfpt.fr>

Date limite d'inscription le 31 mai 2018 dans la limite des places disponibles
Code 20 REVL2 001

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles. Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

Les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en charge, par le CNFPT.

